

## Lettre de mission

*Le Premier Ministre*

Paris, le 15 AVR. 2019

- 649 / 19 SG

Monsieur le Député,

J'ai eu l'occasion de réaffirmer, il y a quelques mois lors du quarantième anniversaire de l'association nationale des élus du littoral, la nécessité de repenser l'élaboration de nos politiques publiques sur le littoral face à l'érosion côtière. Il nous revient en effet de créer les instruments, qui permettent à la fois de développer, de protéger, et de s'occuper du présent tout en imaginant l'avenir des territoires littoraux.

La loi relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral a marqué son temps. Le pays doit continuer à se montrer précurseur en trouvant les meilleures solutions sur les plans juridiques, techniques et financiers, et en mobilisant l'ensemble des acteurs de ces territoires.

Cette exigence de co-construction est d'autant plus essentielle que les territoires littoraux sont l'un des moteurs de la transition écologique et climatique. De nombreuses initiatives ont déjà été prises, portées parfois par des autorités publiques (Etat et opérateurs, collectivités et leurs établissements publics, universités), parfois aussi par des acteurs privés (organisations non gouvernementales, entreprises, étudiants, architectes, particuliers). La démarche « Dynamique(s) Littoral », menée dans le cadre du comité national de suivi de la stratégie de gestion intégrée du trait de côte, que vous présidez, a illustré tout au long de l'année 2018 la volonté des parties prenantes de dessiner ensemble de nouveaux horizons et des solutions adaptées au recul du trait de côte.

Entre le besoin des élus locaux de disposer d'outils innovants pour la recomposition de leurs territoires et leur crainte face à des responsabilités toujours croissantes, entre la nécessité de veiller à une égalité de traitement des citoyens face à un phénomène naturel, dont les conséquences sont variables à la fois dans le temps et dans l'espace, et celle de maîtriser au plus près les dépenses publiques pour garantir la « solvabilité » des générations futures, entre l'amélioration de la connaissance d'un phénomène aux causes et effets complexes et la volonté d'agir vite, un point d'équilibre doit être trouvé.

Monsieur Stéphane BUCHOU  
Député de Vendée  
Assemblée Nationale  
126 rue de l'Université  
75355 PARIS 07 SP

Pour le définir, je souhaite vous confier une mission qui devra s'appuyer sur les réflexions et travaux déjà menés, notamment :

- ceux que vous conduisez dans le cadre de la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte et qui sont menés sous l'égide du ministère de la transition écologique et solidaire, grâce à des appels à projets ou appels à idées, pour expérimenter la relocalisation des activités et des biens et pour recourir à des solutions fondées sur la nature. Lur intérêt a encore été récemment rappelé dans le deuxième plan national d'adaptation au changement climatique et dans le plan pour la biodiversité ;
- ceux de la mission d'information sur la gestion des événements climatiques majeurs dans les zones littorales de l'hexagone et des outre-mer, présidée par Mme Maina Sage, députée, qui dresse un état des lieux de la vulnérabilité des territoires et des outils actuellement mobilisables face aux risques littoraux. Dans un contexte de changement climatique, son rapport vient rappeler le besoin d'accroître la résilience de ces territoires particulièrement exposés et la nécessité que la législation soit « complétée par un volet permettant la relocalisation d'immeubles et d'activités détruites à la suite de catastrophes naturelles ou menacées par le recul du trait de côte ou les cyclones » ;
- ceux qui viennent d'être proposés dans le cadre de la mission d'inspection sur le financement de la recomposition spatiale des territoires littoraux ;
- ceux qui ont eu lieu en amont de la loi sur l'évolution du logement et l'accès au numérique récemment adoptée. Ils ont offert l'opportunité de procéder à quelques ajustements de la loi littoral que certains acteurs souhaiteraient compléter dans le domaine de la gestion du trait de côte ;
- et enfin, ceux qui sont conduits par la délégation sénatoriale aux outre-mer, dont est issu un rapport d'information publié en 2018 sur les risques naturels dans les outre-mer, qui poursuit ses travaux en 2019 sur les problématiques de reconstruction, d'indemnisation post-événement et de résilience des territoires sur le long terme. La question de la gestion du trait de côte prend dans les outre-mer une acuité particulière dont je souhaite que cette mission parlementaire se fasse l'écho, en lien avec les évolutions à venir dans la gestion des espaces urbanisés des 50 pas géométriques.

J'attache une grande importance à ce que vous allez à la rencontre des acteurs des territoires pour recueillir les enseignements tirés de leurs expériences. Je souhaite aussi que vous préparez les débats législatifs à venir. A cette fin, je crois utile de proposer aux acteurs avec lesquels vous vous entretiendrez d'échanger sur la faisabilité et la pertinence des premières lignes directrices qui se sont dégagées des réflexions initiées par le groupe d'études sur le littoral de l'Assemblée Nationale.

Ces lignes directrices, auxquelles le ministère de la transition écologique et solidaire et le ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales ont contribué, vont dans le sens de l'efficacité et de la responsabilisation des acteurs auxquels je vous sais que sensible :

- préserver la vitalité et l'économie locale de certains territoires susceptibles d'être concernés par le phénomène d'érosion, sur des horizons temporels variables, tout en responsabilisant les acteurs ;
- compléter les outils de prévention des risques existant (comme les plans de prévention des risques), par des outils d'urbanisme et d'aménagement intégrant le phénomène de recul du trait de côte dans le projet de territoire ;
- généraliser la connaissance par l'ensemble des acteurs (collectivités, services de l'Etat, professionnels, propriétaires et habitants), à moyen et long terme, du phénomène d'érosion, en articulation avec les actions menées pour agir sur ce phénomène telles que des ouvrages de protection, des solutions fondées sur la nature, etc. ;
- assainir les mesures à prendre dans le domaine de l'aménagement et de la planification du territoire sur cette connaissance partagée.

Un décret vous nommera, en application de l'article L.O. 144 du code électoral, parlementaire en mission auprès du ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire.

Pour mener à bien vos travaux, vous vous appuierez particulièrement, au sein du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, sur la direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature, la direction générale de la prévention des risques, ainsi que sur leurs services déconcentrés. Les autres directions, ainsi que les autres ministères, seront en outre à votre disposition pour vous apporter toute l'aide utile dans votre mission.

Je souhaite que les conclusions de cette mission puissent m'être communiquées d'ici six mois. Dans votre rapport, vous me ferez part de vos différentes propositions en vue d'un futur débat législatif constructif et cohérent avec les attentes des acteurs des territoires.

Je vous remercie par avance pour votre contribution, et vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

  
Edouard PHILIPPE